

Année scolaire 2019-2020

Fiche d'instructions et d'informations concernant les inscriptions

1/ Les documents suivants devront être **complétés et fournis dans les plus brefs délais et au plus tard au 7 octobre 2019**, au secrétariat des écoles d'Art. Les dossiers ne seront validés qu'à réception de tous les documents.

- *Fiche de réinscription signée ou fiche de demande d'inscription signée*
- *Autorisation de photographie (pour tous les élèves)*
- *Une attestation d'assurance, responsabilité civile, individuelle-accident (pour tous les élèves)*
- *Un justificatif de domicile (pour tous les élèves)*
- *Un certificat médical (pour les cours de danse)*

2/ Les décisions tarifaires des établissements sont affichés en permanence dans les locaux.

3/ En cas d'urgence, un élève mineur accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille (ou le représentant légal) est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille (ou du représentant légal).

4/ L'inscription de chacun des élèves sera considérée comme définitive à compter de la 2^{ème} séance d'essai. Il est ici précisé que toute année commencée est due dans sa totalité.

5/ Ecole de danse :

Le tableau des groupes est affiché à l'école de danse et au secrétariat des Ecoles d'Art.

Il est rappelé que les tranches d'âge ne sont données qu'à titre indicatif et que les enseignants sont seuls juges pour constituer les groupes de niveau.

Il est demandé aux élèves de ne pas investir dans des tenues avant la rentrée, une liste leur sera fournie par les professeurs lors du premier cours.

Les horaires sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles de modification.

Ecole de Théâtre

*Enfants (8 à 12 ans)	Mercredi	16 h 30 à 17 h 30
*Adolescents (12 à 18 ans)	Mercredi	17 h 30 à 19 h 30
*A partir de 16 ans & Adultes	Mercredi	20 h 00 à 22 h 00

Ecole des Beaux-Arts

*Enfants de 5 à 7 ans (à partir de 4 ans sous réserve des possibilités)	Mercredi	10 h 00 à 11 h 30
*Enfants de 8 à 10 ans	Mercredi	16 h 30 à 18 h 30
*Enfants de 11 ans à 13 ans	Mardi	17 h 15 à 19 h 30
*Atelier traditionnel de dessin peinture (à partir de 14 ans & plus)	Jeudi	19 h 00 à 21 h 30
*Atelier traditionnel de dessin peinture (adultes)	Jeudi	20 h 00 à 22 h 45
*Atelier traditionnel de dessin peinture (adultes)	Jeudi	13 h 45 à 16 h 30
*Atelier de dessin peinture d'après modèle vivant 3 séances par mois (à partir de 16 ans)	Mercredi	19 h 00 à 22 h 00

Ecole de Danse

*Eveil à la danse (4 à 5 ans)	Mercredi	13 h 00 à 13 h 30
*Initiation à la danse (6 à 7 ans)	Mercredi	13 h 30 à 14 h 15
*Danse classique /Cycle 1 (à partir de 8 ans)	Mardi	17 h 15 à 18 h 15
*Danse contemporaine / Cycle 1 (à partir de 8 ans)	Mardi	18 h 15 à 19 h 15
*Danse classique / Cycle 2 (à partir de 10 ans) (plus de 2 ans de pratique dans la discipline)	Mercredi	14 h 15 à 15 h 30
*Danse contemporaine /Cycle 2 (à partir de 10 ans) (plus de 2 ans de pratique dans la discipline)	Mercredi	15 h 30 à 16 h 45
*Danse classique / Cycle 3 (à partir de 14 ans) (plus de 6 ans de pratique dans la discipline)	Mercredi	18 h 30 à 20 h 00
*Danse contemporaine / Cycle 3 (à partir de 14 ans) (plus de 6 ans de pratique dans la discipline)	Mercredi	17 h 00 à 18 h 30
*Danse contemporaine ados et adultes (tous niveaux à partir de 15 ans)	Mercredi	20 h 00 à 21 h 30

*Le tableau des groupes est affiché à l'école de danse et au secrétariat des Ecoles d'Art.
Il est rappelé que les tranches d'âge ne sont données qu'à titre indicatif et que les enseignants sont seuls juges pour constituer les groupes de niveau. Il est demandé aux élèves de ne pas investir dans des tenues avant la rentrée, une liste leur sera fournie par les professeurs lors du premier cours.*

Ecole des Beaux-Arts

Reprise des cours à l'Hôtel Dieu à partir du **lundi 9 septembre 2019** en fonction de votre jour et de vos horaires.

Dernier cours : **vendredi 26 juin 2020**

Ecole de Danse

Reprise des cours au gymnase Jean Macé à partir du **mardi 10 septembre 2019** en fonction de votre jour et de vos horaires.

Dernier cours : **mercredi 1^{er} juillet 2020**

Ecole de Théâtre

Reprise des cours au théâtre à partir du **mercredi 11 septembre 2019** en fonction des horaires.

Dernier cours : **mercredi 24 juin 2020**

Autorisation pour la diffusion de photos – Année scolaire 2019/2020

Madame, Monsieur, Chers élèves,

Durant l'année scolaire, dans le cadre des activités, le service communication de la ville de Châteaudun peut être amené à prendre des photos durant les cours ou lors de manifestations organisées par les écoles d'Art.

Pour toute utilisation ou insertion de vos photos dans les publications municipales (prospectus, plaquettes de ville, bulletins municipaux, site internet, presse...) nous avons besoin de votre autorisation.

Nous vous prions donc de compléter le coupon ci-dessous et de nous le retourner. Merci.



Autorisation de publication
Année scolaire 2019 – 2020

Nom et Prénom :

Père Mère Autre, précisez.....

Adresse :

Pour les personnes suivantes (noms et prénoms) :

Autorise la Ville de Châteaudun à utiliser mes photos ou celles de mes enfants dans le strict cadre des publications municipales et ceci pour un délai d'un an.

N'autorise pas la diffusion.

Fait à.....le.....

Signature,

Droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer plus facilement les données des élèves des écoles d'Art et la communication de la Ville.

Le destinataire des données est la Ville de Châteaudun.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : Hôtel de Ville - Direction générale des services - 2 place du 18 Octobre - 28200 CHATEAUDUN ou par mail à l'adresse suivante : chateaudun@mairie-chateaudun.fr

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Si vous ne souhaitez pas recevoir les informations concernant la Ville de Châteaudun, veuillez cocher la case

TARIFS ECOLES MUNICIPALES D'ART 2019/2020

Les tarifs de l'école de Théâtre pour l'année scolaire 2019/2020 sont fixés comme suit :

	CHATEAUDUN	Hors CHATEAUDUN
SCOLAIRES ET ETUDIANTS		
Droits d'inscription annuels	24,80 €	163,00 €
Cours des ateliers théâtre	72,10 €	133,60 €
ADULTES		
Droits d'inscription annuels	37,10 €	175,20 €
Cours des ateliers théâtre	115,10 €	185,00 €

Les tarifs de l'école des Beaux-Arts pour l'année scolaire 2019/2020 sont fixés comme suit :

	CHATEAUDUN	Hors CHATEAUDUN
SCOLAIRES ET ETUDIANTS		
Droits d'inscription annuels	24,80 €	163,00 €
1 ^{er} enfant	108,80 €	170,60 €
2 ^{ème} enfant	50,60 €	123,00 €
ADULTES		
Droits d'inscription annuels	37,10 €	175,20 €
Adulte	164,70 €	253,10 €
Modèle vivant (carte annuelle de 10 séances)	129,50 €	209,20 €

Les tarifs de l'école de Danse pour l'année scolaire 2019/2020 sont fixés comme suit :

	CHATEAUDUN	Hors CHATEAUDUN
SCOLAIRES ET ETUDIANTS		
Droits d'inscription annuels	24,80 €	163,00 €
Eveil (4-5 ans)	76,10 €	167,40 €
Cours d'initiation (6-7 ans)	92,90 €	174,60 €
Cycle 1 (à partir de 8 ans) Cours de danse classique ou contemporaine (durée 1h00)	109,70 €	181,80 €
Cycle 1 (à partir de 8 ans) Cours de danse classique <u>et</u> contemporaine (durée 2X1h00)	175,50 €	283,00 €
Cycle 2 (à partir de 10 ans) Cours de danse classique ou contemporaine (durée 1h15)	143,30 €	218,50 €
Cycle 2 (à partir de 10 ans) Cours de danse classique <u>et</u> contemporaine (durée 2X1h15)	229,30 €	349,40 €
Cycle 3 (niveau avancé scolaire et étudiant) Cours de danse classique ou contemporaine (durée 1h30)	176,80 €	255,10 €
Cycle 3 (niveau avancé scolaire et étudiant) Cours de danse classique <u>et</u> contemporaine (durée 2X1h30)	278,40 €	413,20 €
ADULTES		
Droits d'inscription annuels	37,10 €	175,20 €
Cours de danse classique ou contemporaine (durée 1h30)	188,20 €	365,80 €
Cours de danse classique <u>et</u> contemporaine (durée 2X1h30)	296,20 €	575,30 €

A compter du 4 octobre 2019, toute inscription sera considérée comme définitive.
Passé ce délai, aucun remboursement de frais ne pourra être envisagé.



VILLE DE CHATEAUDUN – ECOLES MUNICIPALES D'ART

**DEMANDE DE REINSCRIPTION
2019/2020**

Nom et Prénom de l'élève :
Date de naissance de l'élève :

Adresse :

Réinscription	
Oui	Non

ECOLE DE DANSE

Eveil (4, 5 ans)		
Initiation (6, 7 ans)		
Danse classique		
Danse contemporaine		

ECOLE DES BEAUX-ARTS

Arts plastiques		
-----------------	--	--

ECOLE DE THEATRE

Art dramatique		
----------------	--	--

Demandes d'activités supplémentaires :
.....

En cas d'urgence ou d'annulation des cours merci de nous préciser :

- N° tél portable 1 : N° tél portable 2 :

- Adresse mail:@.....

Date :

Nom & Prénom du responsable légal ou de l'élève majeur : _____

Signature,

Veillez nous informer de tout changement de situation (domiciliation,...). A défaut, les informations fournies l'année dernière seront reportées sur cette année. Vous pouvez télécharger les formulaires à l'adresse suivante : <http://www.ville-chateaudun.fr/> rubrique Culture/les écoles municipales d'Art.

**A retourner avant le 25 août 2019 au secrétariat des écoles d'Art
Centre Léo Lagrange - Impasse des Cordeliers - 28200 CHATEAUDUN.
Pour tout renseignement, contacter le secrétariat des écoles d'Art au 02.37.44.18.59**

Droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer plus facilement les données des élèves des écoles d'Art et la communication de la Ville.

Le destinataire des données est la Ville de Châteaudun.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2001, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que

vous pouvez exercer en vous adressant à : Hôtel de Ville - Direction générale des services - 2 place du 18 Octobre - 28200 CHATEAUDUN ou par mail à l'adresse suivante :

chateaudun@mairie-chateaudun.fr

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Si vous ne souhaitez pas recevoir les informations concernant la Ville de Châteaudun, veuillez cocher la case ☐